



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

ANIMATION DU THEME "ENERGIE" A LA CRPM

-
Cahier des charges pour la région pilote

I. MANDAT

La mission générale de la région pilote est de mettre en place les moyens nécessaires pour préparer les positions (résolutions, notes techniques, rapports...) des instances exécutives de la CRPM (Assemblée générale, Bureau politique, Présidence) pour toutes les questions liées à l'Énergie dans les régions périphériques maritimes et à la Politique énergétique de l'Union européenne.

II. ANIMATION - COORDINATION

L'animation de cette activité est confiée à la région de Navarre (E).

La coordination technique est assurée par le Secrétariat Général de la CRPM, nommé par M. Jean-Didier Hache, en liaison avec un collaborateur désigné par le Président de la région, Enrique Diaz Moreno, Directeur Général pour l'Industrie et le Commerce du Gouvernement de Navarre.

La région de Navarre s'engage à mettre les moyens suivants au service de l'animation de cette activité :

- désignation et mise à disposition, à partir des organismes travaillant sur les questions relatives à l'énergie en Navarre tels que le CENIFER, d'un ou de plusieurs correspondants techniques spécialisés; ce ou ces correspondants devant contribuer à l'animation des activités du groupe de travail « Energie » de la CRPM;
- organisation et prise en charge en 2006 d'une conférence sur les questions énergétiques, ouverte aux régions membres de la CRPM;
- participation aux séminaires et aux réunions préparatoires à cette conférence ;
- participation, lorsque nécessaire, aux réunions des instances exécutives de la CRPM - Assemblée générale et Bureaux politiques- ;
- soumission aux autorités communautaires des demandes de subvention ou de cofinancement pour obtenir des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement des objectifs précités.

Le secrétariat du groupe Energie sera assuré par la CRPM.

III. MODALITES DE CONDUITE DES TRAVAUX

La région pilote s'appuiera sur un Comité de Pilotage comprenant, outre son ou ses représentants :

- le coordinateur technique mandaté par la CRPM ;
- un représentant de chacune des régions assurant le secrétariat d'un des sous-groupe de travail constitués, assisté le cas échéant d'experts ;

- éventuellement, de représentants mandatés par l'une ou l'autre des Commissions géographiques de la CRPM afin, si besoin est, de coordonner l'action du Groupe de travail « Energie » avec les actions ou travaux menés par lesdites Commissions.

Les positions élaborées par le Secrétariat de la CRPM prendront appui autant que possible sur les travaux menés dans le cadre de cette animation.

Celles-ci seront soumises pour approbation au Bureau politique et à l'Assemblée générale de la CRPM.

Les démarches à engager sur cette base vis-à-vis des institutions européennes ou des gouvernements nationaux seront proposées au Bureau politique par le Secrétariat de la CRPM.

IV. AXES DE MOBILISATION

Les axes de travail pour les deux ans à venir (2005, 2006) consisteront :

- de façon générale, à développer une approche d'ensemble de la question énergétique, avec cependant une attention particulière quant à la balance énergétique, ainsi qu'à l'utilisation des énergies d'origine marine ;
- à réfléchir en particulier à la nature des relations entre lieux de production et lieux de consommation de l'énergie dans le contexte d'une économie de marché et dans le cadre de l'Union européenne ;
- à mieux comprendre, au vu de l'expérience des différentes régions, les lieux de pouvoir et de décision en matière d'énergie ;
- à promouvoir de meilleures formes de gouvernance, ce, entre autres afin de permettre de mieux gérer des conflits qui peuvent se produire dans une région lorsque le développement de la production énergétique se heurte à des oppositions diverses.

A ces fins, le groupe « Energie » de la CRPM prévoit :

1°) De mener une enquête préliminaire sur la question de la gouvernance auprès des régions intéressées (courant 2005).

2°) De se structurer en trois sous-groupes, chaque sous-groupe organisant un ou deux séminaires.

Les sous-groupes constitués pour la période 2005-2006 répondront aux problématiques suivantes :

1 - Echanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les régions.

1.a) Bénéficier : Comment une région peut-elle retirer un maximum de bénéfices économiques ou financiers du développement des énergies renouvelables sur son territoire ? Comment développer des innovations orientées vers le marché ?

1.b) Gérer : Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec d'autres impératifs (économiques, sociaux, environnementaux) ? Comment influencer sur la demande énergétique ?

2 - Défendre les Intérêts des régions.

La législation et les politiques communautaires sont-elles adaptées au développement du potentiel des régions périphériques maritimes en matière d'énergies renouvelables ?

Comment les régions maritimes périphériques peuvent-elles / doivent-elles contribuer aux objectifs de l'UE en matière énergétique ?

3°) D'organiser une conférence générale qui se tiendra en Navarre fin 2006.

La conférence aura pour thème « Le rôle de l'énergie dans les régions périphériques ».
Elle sera ouverte à l'ensemble des régions membres de la CRPM, résumera les travaux des sous-groupes de travail et fera part de leurs conclusions.
Elle sera l'occasion d'un échange entre la CRPM et les autorités nationales et les Institutions communautaires sur les questions relatives à l'énergie.

V. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les langues de travail du groupe sont le français et l'anglais, ainsi que la langue usuelle du lieu de réunion.

Chaque membre du groupe prendra en charge ses frais de déplacement et de séjour.

La CRPM assurera le secrétariat du groupe de travail et aidera à la préparation des réunions. Elle prendra en charge les frais de traduction pour les documents soumis au Bureau politique et à l'Assemblée générale, ainsi que pour documents préparatoires et les procès verbaux du Comité de Pilotage.

La CRPM assurera la diffusion sur Internet des documents produits par les participants du Groupe de travail à l'occasion des séminaires ou conférences.

Les coûts d'interprétation (FR/EN) lors des réunions techniques du groupe de travail seront pris en charge par la région d'accueil.